

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant  
nomination des membres de la Commission zonale de  
réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres  
subventionnés de la zone 2 : province de Hainaut**

**A.Gt 25-01-2007**

**M.B. 21-03-2007**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel qu'il a été modifié le 14 novembre 2002, le 8 mai 2003, le 17 juillet 2003, le 3 mars 2004, le 4 mai 2005 et notamment l'article 79, § 1<sup>er</sup>;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale et du Ministre de la Fonction publique et des Sports;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la Commission zonale de réaffectation de la zone 2, compétente pour les centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés situés dans la province de Hainaut;

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

**EFFECTIFS**

M. Donat WATTELET;  
M. Charles UYSTPRUYST;  
M. Bernard DELMARLE;  
M. Jacques DELCOURT.

**SUPPLEANTS**

M. Jean-Marie LEGRAIN;  
Mme Liliane NEVEUX;  
Mme Christine DAOUST;  
M. Jean-Claude URBAIN.

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

**EFFECTIFS**

M. Bruno BOUILLEZ;  
Mme Juliette TEMMERMAN;  
M. Jean-François GHYS;  
M. Jean-Pol D'HAeyer.

**SUPPLEANTS**

Mme Béatrice LEBORGNE;  
Mme Anne LEPAGE.  
M. Marc WILLAME;  
Mme Anne-Marie FONTAINE.

**Article 2.** - M. Paul LENNE, directeur à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné est nommé président de la Commission zonale de réaffectation.

Mme Christine RUHL, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné est nommée Présidente suppléante de la Commission zonale de réaffectation.



**Article 3.** - La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 25 janvier 2007.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

C. EERDEKENS